

## FICHE DE DIAGNOSTIC

Madame, Monsieur,

Vous avez été touchés par les intempéries (orage, vent violent...) qui ont frappé la région Hauts-de-France le 23 octobre 2022.

Je vous précise que les dégâts sur les biens assurés causés par les tornades, les tempêtes et les bourrasques de vents violents sont couverts par la garantie tempête des contrats d'assurance.

Tous les contrats d'assurance dommage aux biens, notamment l'assurance multi-risques habitation, couvrent obligatoirement les effets des vents violents en application de l'article L.122-7 du code des assurances.

Cette garantie prend également en charge les dommages causés par les infiltrations créées par les effets des tempêtes.

Ces dommages sont indemnisés par les assureurs, sans qu'une reconnaissance préalable de l'état de catastrophe naturelle ne soit nécessaire

Dans toute la mesure du possible, l'État, en liaison avec les communes prendra sa part pour vous accompagner dans la résolution de vos éventuelles difficultés.

En liaison avec le maire de votre commune et afin d'évaluer pleinement la situation qui est la vôtre, il est nécessaire de disposer d'un certain nombre d'informations nous permettant d'agir efficacement et de façon ciblée auprès des principaux interlocuteurs concernés (entreprises, assurances, services publics...)

Vous trouverez donc, ci-dessous, un questionnaire qui va nous aider à bien comprendre votre situation et à agir au mieux pour trouver des solutions ensemble et le plus rapidement possible.

Compte tenu des circonstances, l'État s'efforce de mettre en œuvre toutes les actions utiles pour accélérer les démarches de prise en charge aux fins notamment de prioriser et de concentrer ces interventions dans votre plus grand intérêt.

### I – Composition de la famille et localisation

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Assurance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Nombre d'adultes au foyer

Agé de plus de 70 ans :

Nombre d'enfants scolarisé

Personnes suivies médicalement, à mobilité réduite

Nombre d'enfants non scolarisé

ou autre handicap :

### II - Nature du bien endommagé

**Maison individuelle**

**Dépendances :**

cellier

Grange

Garage

Autres






Avez-vous été relogés ?

Si oui pris en charge par assurance

Combien temps : \_\_\_\_\_

Avez-vous d'autres charges

locatives

OUI NON






### III – Dégâts apparents

**Maison habitation principale :**

**Dépendances (cellier, grange, garage...)**

Totalité

Partiel



Toiture :

Fenêtres toit

Autres : \_\_\_\_\_



Nombres :

Totalité

Partiel



Toiture

Fenêtres toit

Autres : \_\_\_\_\_



Nombre :

### IV- Assurance et aides financières

OUI NON

Avez-vous contacté votre assurance sous 5jours ?

Une expertise est-elle nécessaire ? 

--	--

Avez-vous l'autorisation pour engager les travaux ? 

--	--

**V- Assurance et aides financières (suite)**

**Si non avez-vous un bâchage** OUI NON

- De première urgence 

--	--

- un bâchage lourd (capacité supporter neige ou intempéries importants à plus ou moins long terme) 

--	--

**Avez-vous des délais annoncés**

- De fin dossier assurance 

--	--

- Début d'expertise 

--	--

- Début travaux 

--	--

- Durée en mois 

--	--

**VI - Dégâts intérieurs**

OUI NON

Plancher : 

--	--

Peinture : 

--	--

Combien

-Plafond : 

--	--

- Mural : 

--	--

**VII - Autres dégâts**

OUI NON

Plomberie : 

--	--

Electroménager

--	--

Faïence : 

--	--

Chaudière

--	--

Carrelage : 

--	--

Véhicule : Réparable : 

--	--

Epave : 

--	--

Nouveau 

--

Location

--

Si épave, avez-vous un moyen de déplacement ? 

--

--

**VIII - Réponses des experts pour réparations**

OUI NON Si oui dates

Réponse est-elle déjà intervenue ? 

--	--

--

Vous ont-ils informés des délais : 

--	--

--

Informés d'un manque d'approvisionnement : 

--	--

--

**IX - Autres renseignements**

Liste des questions et autres points qui vous semblent avoir été oubliés (ajout feuille supplémentaire possible) :


**RETOUR DE CE QUESTIONNAIRE, AU PLUS TARD, LE 7 NOVEMBRE 2022 EN MAIRIE**

Merci de votre aide pour ces réponses qui aideront tous les acteurs à être réactifs afin de réduire au maximum votre attente et permettre, le plus rapidement possible, de retrouver des conditions de vie normales.

**François-Xavier BIEUVILLE**  
 sous-preret de l'arrondissement de Louai, en charge du suivi des intempéries du 23 octobre

**Le Maire**

